

Charte Déontologique

Pourquoi une charte déontologique ?

Alter Prévention attache une importance majeure aux points suivants :

- **Qualité** technique et pédagogique
- **Rigueur** sur le suivi administratif
- **Adaptabilité** sur mesure selon les besoins du client

Ces trois piliers sont mis en avant auprès des clients d'Alter Prévention lors de la conception des plans de formations.

Afin d'optimiser ses résultats auprès de ses clients, et d'obtenir une pleine satisfaction, Alter Prévention emploie aussi bien des formateurs permanents que des formateurs indépendants.

Cette présente charte déontologique permet donc de définir un mode opératoire et un code de conduite commun à tous les intervenants d'Alter Prévention.

Compétences de l'intervenant :

L'intervenant met son expérience et ses connaissances au service du client. Il n'accepte que les actions de formation pour lesquelles il est compétent. Il dispose des outils nécessaires à l'animation des prestations qui lui sont confiées et maîtrise les méthodes techniques et pédagogiques permettant de dispenser des actions de formations de qualité.

L'intervenant accepte de fournir à Alter Prévention l'ensemble des documents demandés et justifiant des compétences et de l'expérience de celui-ci sur ses domaines d'interventions. Chaque action de formation est effectuée avec l'honnêteté et l'application que le client est en droit d'attendre d'un formateur agissant pour le compte d'un organisme de formation qualifié.

L'intervenant s'engage à réaliser ses actions de formations avec l'intention d'être conforme aux exigences du référentiel national qualité en vigueur.

A toutes fins utiles, voici le lien vers ce référentiel "Qualiopi" : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

Attitudes envers les stagiaires :

L'intervenant met en œuvre un important savoir-faire d'écoute et d'assertivité vis-à-vis de chacun de ses interlocuteurs.

Il doit, entre-autre, faire preuve d'un respect inconditionnel et égal envers chacun de ses stagiaires. Le formateur ne fait aucune distinction entre ses stagiaires (*catégorie sociaux professionnelle, ethnique, croyance, culture, opinions, ...*) et fait preuve d'un respect similaire pour tous.

Le formateur n'a aucun pouvoir hiérarchique sur ses stagiaires. Aussi, si l'attitude d'un stagiaire ne lui paraît pas convenable, il n'a pas de légitimité à le réprimander de quelque nature que ce soit.

Toutefois, si un stagiaire dépasse des « limites » et rend le travail du formateur trop difficile à gérer, le formateur pourra mettre sa formation en pause. Il devra sans délai contacter son interlocuteur d'Alter Prévention pour convenir d'une conduite à tenir.

Tenue vestimentaire :

L'intervenant doit adapter sa tenue vestimentaire en fonction de la formation qu'il dispense et en fonction du profil de l'entreprise cliente et de ses stagiaires.

Une tenue propre et professionnelle laissant véhiculer une bonne image de marque du formateur et de l'organisme de formation doit toujours être de rigueur.

Préparatifs d'une formation :

En amont de la formation, le formateur devra préparer son intervention de façon à ce que les participants ne soient pas affectés par les contraintes annexes du formateur et liées à la formation suivie.

Le formateur doit arriver sur son lieu d'intervention un minimum de 15 minutes avant le début de la formation.

Le formateur doit se présenter et prendre en compte les contraintes logistiques avant le début de la formation. Un point sur ces contraintes sera refait avec les stagiaires, en début de chaque formation, afin de valider le bon déroulé de la prestation.

Avant le commencement de la formation, le formateur organise sa salle à sa guise pour favoriser l'animation qu'il mettra en œuvre. Avant de modifier l'emplacement de certains mobiliers, le formateur valide qu'il en a bien l'autorisation par le client. En plus de pouvoir prendre en compte des contraintes techniques, ceci est un gage de courtoisie envers le client.

Alter Prévention

19 Avenue du Maréchal Foch, Coreex BP 293

77508 Chelles Cedex

Email : contact@alter-prevention.com

Tel : 09 50 41 03 02



Pour éviter tout retard, le formateur prépare son itinéraire et ses horaires de départs la veille de la formation. Lors du calcul de son temps de trajet, le formateur doit prendre en compte les possibilités d'embouteillages et les éventuelles difficultés à trouver un stationnement proche de son lieu d'intervention. Il est de la responsabilité de l'intervenant d'anticiper toutes les difficultés et contraintes éventuelles afin d'arriver bien à l'heure sur son lieu de formation.

Si, toutefois, le formateur s'avère être en retard, il prend le soin de prévenir ses interlocuteurs (client et/ou Alter Prévention) le plus tôt possible.

Suivi administratif :

Afin de répondre à la demande de ses clients, il est possible qu'Alter Prévention bloque des dates d'intervention sur le planning des formateurs. Dans l'attente de la confirmation de ces dates par le client, celles-ci sont appelées « des options ».

Dès lors que le client confirme le maintien de ces dates, les options sont alors confirmées au formateur. A l'inverse, si les dates ne sont pas retenues, Alter Prévention prévient immédiatement le formateur afin qu'il libère la date de son planning.

Pour toute date confirmée, une confirmation de prestation est envoyée par mail à l'intervenant. Cette confirmation de prestation reprend l'ensemble des modalités d'interventions (adresse, lieu, tarif, intitulé de formation,...).

Le dossier de formation est envoyé à l'intervenant (soit par voie postale, soit en main propre, soit par mail).

Avant chaque formation, et selon les spécificités propres au domaine d'intervention, le formateur doit contrôler l'ensemble du dossier de formation afin de s'assurer que celui-ci soit complet, adapté et sans anomalies.

A l'issue de chaque formation, le formateur doit faire parvenir le dossier administratif complet à Alter Prévention. Afin qu'Alter Prévention conserve les documents originaux, l'ensemble du dossier administratif est envoyé par voie postale. En amont de cette action, le formateur s'assure de conserver une copie du dossier afin d'anticiper toute perte éventuelle lors de l'envoi postal.

Le formateur pense à notifier une mention sur le registre de sécurité du client dès lors que son intervention le nécessite.

Matériel pédagogique

Avant chaque formation, le formateur s'assure d'avoir en sa possession le matériel pédagogique adapté à la prestation.

Ce matériel est en quantité suffisante pour dispenser une formation de qualité et de façon générale, le matériel est en bon état de fonctionnement et en très bon état de propreté. Ces derniers points impactent très positivement l'image de marque et soulignent le professionnalisme du formateur agissant pour le compte d'Alter Prévention.

Pour les formations de secourisme, une attention particulière est portée à l'entretien des mannequins. Et selon les modèles, les outils utilisés pour les insufflations sont dans un état de propreté irréprochable et suppriment tout risque d'infection microbienne et/ou bactériologique.

Pour les formations incendie, une attention particulière est portée à la sécurité des personnes et des biens avoisinants l'air de feu. Les distances de sécurité sont bien appréciées par le formateur qui supprime tout risque de propagation de la flamme.

Au minimum un extincteur est conservé à portée de main du formateur pour réagir sans délai dans le cas où un tiers serait exposé aux flammes.

Le matériel utilisé (générateur de flammes, extincteurs, bouteille de gaz, ...) est dans un très bon état d'entretien afin d'éviter tout risque d'accident.

Communication avec Alter Prévention

Dès que le formateur en ressent le besoin, il prend contact avec un interlocuteur d'Alter Prévention.

Chaque acteur d'Alter Prévention accorde une importance majeure aux bonnes relations humaines. Client et fournisseur, chacun bénéficie d'une attention particulière.

Aussi, dès lors que l'intervenant se sent démuni ou dépassé par une situation, il peut prendre contact avec Alter Prévention pour obtenir conseil et trouver une conduite à tenir adaptée à sa situation.

Le 7 juin 2024

Pour Alter Prévention

MACOR Vincent



Pour le prestataire